Image not found or type unknown

annulation vente de véhicule

Par **maxime233**, le **13/02/2009** à **17:48**

Bonjour,
voila je viens sur ce forum pour avoir une aide car j'ai un problème au niveau d'une vente d'un véhicule que j'ai effectué. Je vous explique un peu l'affaire...
J'ai acheté un véhicule en octobre 2008 et je l'ai revendu 2 mois après car financièrement je ne pouvais plus le gérer. 2 semaines après avoir vendu ce véhicule j'ai eu un coup de téléphone de la gendarmerie me signalant que le véhicule que j'avais possédé avait était trafiqué au niveau du compteur. J'en ai tout de suite averti le nouveau propriétaire car c'est une affaire qui est en jugement depuis 2006. (je précise que l'ancien propriétaire était au courant et ne me l'avait pas signalé), donc déjà vice caché à ce niveau là et j'ai porté plainte contre l'ancien propriétaire qui me l'a vendu. Maintenant le nouveau propriétaire qui possede le véhicule depuis presque 2 mois, veux faire annulé la vente pour vice caché en soulignant un autre point que je vous site :"décalage du train avant avec un décalage supérieur à 2cm ce qui entraine une détérioration accélérée du cardan, soufflet et boite de vitesse coté conducteur". Hors sur le contrôle technique, il n'y avait pas de défauts à corriger avec obligation de contre visite. Le contrôle technique avait était passé par l'ancien propriétaire et non par moi et était valable 6 mois. Maintenant le nouveau propriétaire veux faire annulé la vente et me réclame le remboursement de la somme du véhicule. J'aurai voulu donc savoir ce que je devais faire dans ce cas précis car pour moi, j'ai effectué cette vente sans vices cachés, le contrôle technique étant OK, je n'avais pas toutes les factures le nouveaux propriétaire était au courant et je n'était pas au courant que le compteur avait été trafiqué.
Savez vous ce que je dois faire?
Je vous remercie par avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés